

Une retraite pour les morts ?

Note de travail

Ulysse Lojkine¹ – 29 septembre 2022 (1^{ère} version le 6 septembre)

Résumé. Nous utilisons des calculs et simulations effectués par France Stratégie à partir de données micro issues de l'Echantillon Démographique Permanent et du logiciel Destinie, pour décrire le risque de mort avant la retraite et de retraite courte, par genre et par quintile de niveau de vie, dans la situation actuelle et si le report de l'âge de départ (proposition de campagne d'Emmanuel Macron) était en place.

Selon nos résultats, pour un individu en fin de carrière (entre 43 et 58 ans), le risque de mort avant la retraite est de l'ordre de 5 %; le risque de retraite très courte (5 ans ou moins) de l'ordre de 10 %; le risque de retraite courte (10 ans ou moins), de presque 20 %. Tous ces risques augmenteraient significativement avec la réforme.

D'autre part, tous les chiffres moyens que nous venons de citer doivent être à peu près doublés pour s'appliquer à un individu parmi les 40% d'hommes les plus modestes. Il a une chance sur dix de mourir avant la retraite, une chance sur cinq d'avoir une retraite très courte et une chance sur trois d'avoir une retraite courte. Sa durée espérée en retraite est de 16 ans et demi. La réforme la réduirait à 14 ans, soit une baisse de 15%, même en prenant en compte les dispositifs de carrière longue.

“Une retraite pour les morts” protestait la CGT en 1910 contre un projet de retraite par capitalisation dont les droits ne s’ouvraient qu’à 65 ans, engageant une lutte qui a permis en 1912 de ramener l’âge de départ à 60 ans². Un siècle plus tard, après des gains d’espérance de vie considérables, à l’heure où Emmanuel Macron s’est engagé, si sa majorité relative à l’Assemblée l’y autorise, à repousser l’âge légal de départ à la retraite de 62 à 65 ans, et l’âge de départ anticipé pour carrière longue de 60 à 62 ans, ce slogan est-il toujours d’actualité ?

C’est ce que peut laisser penser un graphique élaboré par *Libération* à partir des données de l’INSEE (figure 1).

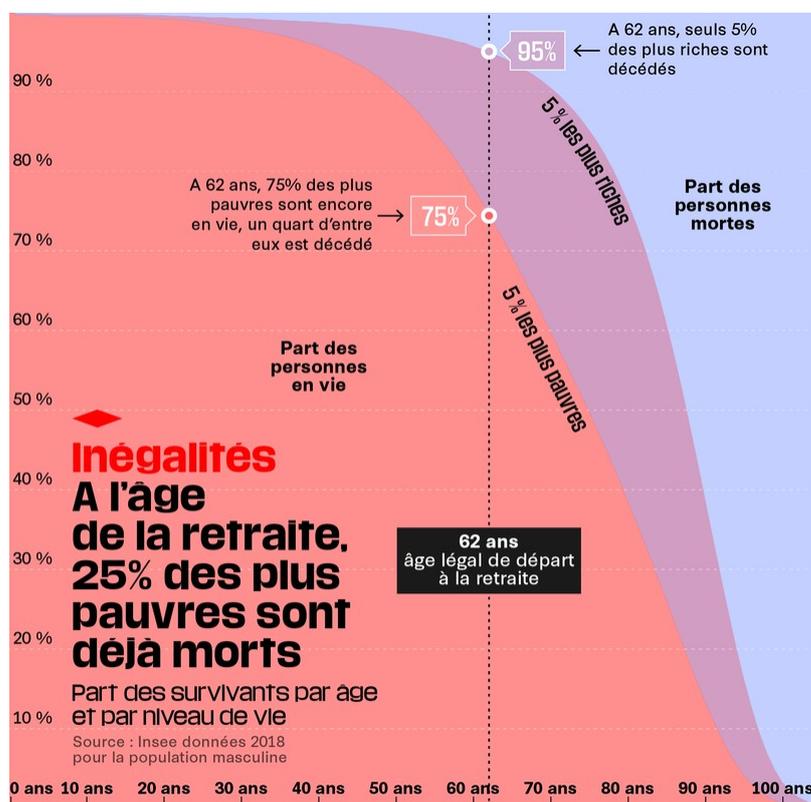


Figure 1. Part des survivants par âge et par niveau de vie, chez les hommes. Source : Alice Clair et Savinien de Rivet, « À l’âge de la retraite, 25% des plus pauvres sont déjà morts », *Libération*, 1er décembre 2021 - https://www.liberation.fr/societe/a-lage-de-la-retraite-25-des-plus-pauvres-sont-deja-morts-20211201_ZPDGTHANSFAV5L26524OHTOR2E/ . À partir des données Insee 2018.

S’il est indéniable que les pauvres meurent plus tôt que les plus aisés, le chiffre de *Libération* est néanmoins à prendre avec précaution, pour plusieurs raisons : il concerne l’espérance de vie à la naissance, qui n’est pas forcément la grandeur la plus pertinente pour un débat sur les retraites ; les 5% des plus pauvres dont il s’agit ici ne sont pas des individus réels, mais des trajectoires virtuelles correspondant à un individu qui serait à chaque année de sa vie parmi les plus pauvres ; ces données ne prennent pas en compte la carrière des individus et ne permettent donc pas de prédire l’âge d’ouverture de leurs droits à la retraite ni leur âge effectif de départ.

Dans cette note, nous examinons donc cette question des morts avant la retraite, ainsi que la question apparentée des retraites courtes, à partir de données plus fines élaborées à partir de l’Echantillon Démographique Permanent et du logiciel de simulation Destinie pour une note de France stratégie parue en

² Voir sur ce sujet la note d’Amélie Meffre sur le site de la CGT, « Retraite. La bataille de 1910 » - <http://www.ucr.cgt.fr/1284-76-295-Retraite.-La-bataille-de-1910> et les références bibliographiques qui y sont indiquées.

2020³. Les auteurs ont mis à disposition les données issues de leur travail et mis à disposition des statistiques complémentaires, nous les en remercions vivement. Nous les utilisons pour donner des indications sur les morts avant la retraite et la durée de retraite, à législation actuelle ou dans un scénario de report de l'âge de retraite tel que défendu par Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle de 2022 (voir l'encadré méthodologique).

Nous examinons successivement la question des morts avant la retraite, celle des retraites courtes (dix ans ou moins) et très courtes (cinq ans ou moins), et la durée espérée en retraite. Nous décomposons à chaque fois les résultats par quintile de niveau de vie et par genre, et nous présentons la situation actuelle avant d'indiquer ce qu'elle serait si le report de l'âge était en place.

Note méthodologique. La méthodologie est expliquée en détail dans le document de France Stratégie déjà cité. Elle se fonde sur l'usage du logiciel Destinie 2.0 et de l'enquête à partir de laquelle il est construit, l'Enquête Patrimoine 2009-2010 de l'Insee. L'échantillon est ici restreint aux 3 343 ménages (dont 1 233 célibataires) dont la personne de référence a entre 43 et 58 ans lors de l'enquête.

L'âge de mort est simulé à partir des données de mortalité de l'Echantillon Démographique Permanent sur la période 2010-2015, à partir des caractéristiques de genre, de diplôme et de revenu. Notons que cela nous conduit à sous-estimer légèrement l'âge de mort et donc la durée des retraites, du fait de la progression régulière de l'espérance de vie (progrès moyen de 1 à 2 ans sur cette période).

Cette remarque s'applique *a fortiori* après réforme, dans le cas où l'espérance de vie continuerait à augmenter au même rythme. Il s'agit donc ici d'un exercice qui ne prédit pas directement la situation future après la réforme annoncée par Emmanuel Macron, mais qui illustre ses effets, si la réforme s'était pleinement appliquée à la population née entre 1951 et 1966 (la dernière pour laquelle nous disposons d'observations), alors que la réforme est prévue pour commencer à s'appliquer progressivement entre les générations 1961 et 1969. Cette difficulté méthodologique n'est pas censée affecter, néanmoins, les *écarts* entre le scénario sans réforme et le scénario après réforme à date donnée, et on peut donc penser que ces écarts, tels que présentés plus loin, donnent une estimation raisonnable des effets à attendre de la réforme.

La réforme a été paramétrée en fonction des déclarations faites par le président de la République au cours de la campagne présidentielle. Nous avons retenu l'hypothèse d'un âge d'ouverture des droits de 65 ans, et de 62 ans pour les personnes éligibles au dispositif "carrières longues" (applicable selon ses modalités actuelles).

L'âge de départ à la retraite (Age1) sous la législation actuelle est simulé en fonction de leur carrière par le logiciel Destinie. Notons qu'on reproche parfois à Destinie de sous-estimer les départs avant l'âge du taux plein ; pour notre part, nous nous contentons de reprendre tel quel les résultats de ce logiciel de référence. L'âge de départ à la retraite (Age2) après réforme est prédit de la manière suivante :

. Si $\text{Age1} < 62$, $\text{Age2} = \text{Age1} + 2$

. Si $62 \leq \text{Age1} \leq 65$, $\text{Age2} = 65$

. Si $\text{Age1} > 65$, $\text{Age2} = \text{Age1}$

Précisons enfin que les données telles qu'elles nous ont été transmises sont disponibles ici : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1DsaGG5MBhb0jzUiaT-7QVT4_mJ2r3at/edit?usp=sharing&ouid=106043330734156178630&rtpof=true&sd=true ; et les tableaux et graphiques que nous en avons tirés, ici : <https://drive.google.com/file/d/17k5mi2VITgaFEEBaaz57PtI5gQs8lJKB/view?usp=sharing>

³L'étude pour laquelle les données ont été d'abord mobilisées est celle de Clément Dherbécourt, Gautier Maigne, Mathilde Viennot, « La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ? », France Stratégie, Note d'analyse n° 89, mai 2020 - <https://www.strategie.gouv.fr/publications/retraite-patrimoine-de-nen-ont>

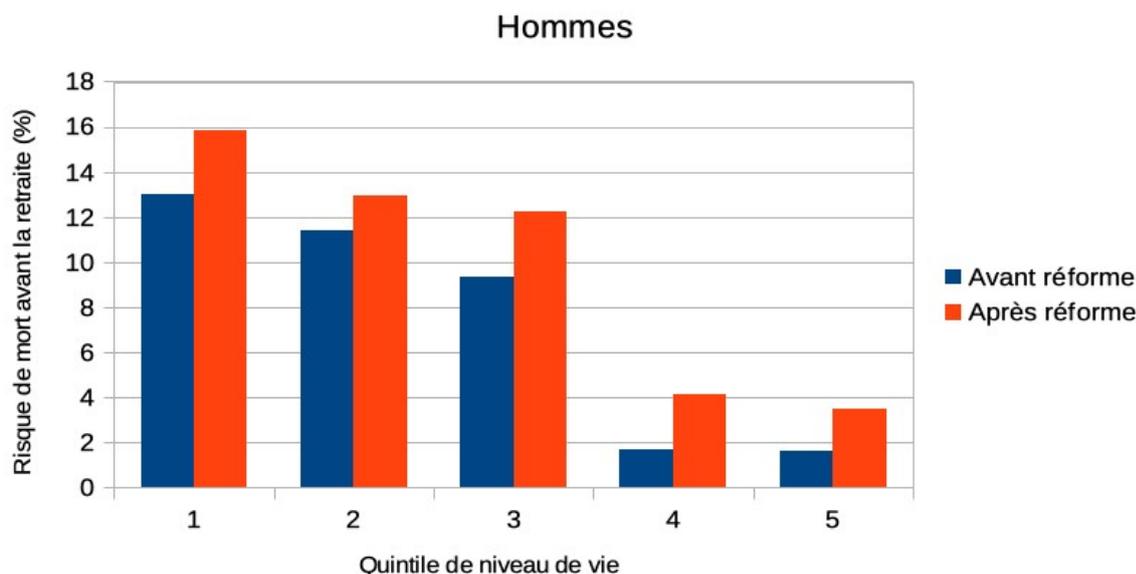
1. La mort avant la retraite

La mort dans les années précédant la retraite est un phénomène rare mais réel.

Ainsi, parmi les personnes âgées de 43 à 58 ans, on estime que 5,1% décèdent avant la retraite, selon la législation actuelle⁴. Mais ce risque n'est pas également réparti. Comme le montre la figure 2, il est largement concentré chez les plus modestes et chez les hommes. Ainsi, dans les trois quintiles inférieurs chez les hommes, le risque de décès avant la retraite est de 13, 11 et 9% ; dans le quintile inférieur féminin, de plus de 6%. Chez les hommes et les femmes des catégories supérieures (les deux quintiles supérieurs pour les hommes, les trois quintiles supérieurs pour les femmes), le risque est cinq fois moins élevé (moins de 2% pour les hommes, moins de 1% pour les femmes).

La réforme prévue augmenterait notre indicateur de risque de décès avant la retraite pour toutes ces catégories : le risque passerait, en moyenne, de 5,1% à 6,5%. Cette hausse de 1,4 points peut paraître faible, mais elle représente une hausse de plus de 20% du risque : d'une chance sur vingt à une chance sur quinze environ. Une autre manière de l'appréhender est de voir qu'elle représente environ 9000 personnes supplémentaires chaque année qui mourront sans retraite, alors qu'elles l'auraient connue dans le système actuel⁵. Cette hausse du risque de décès avant la retraite du fait de la réforme concerne particulièrement les hommes dont la probabilité de décès avant la retraite augmente de 2 à 3 points.

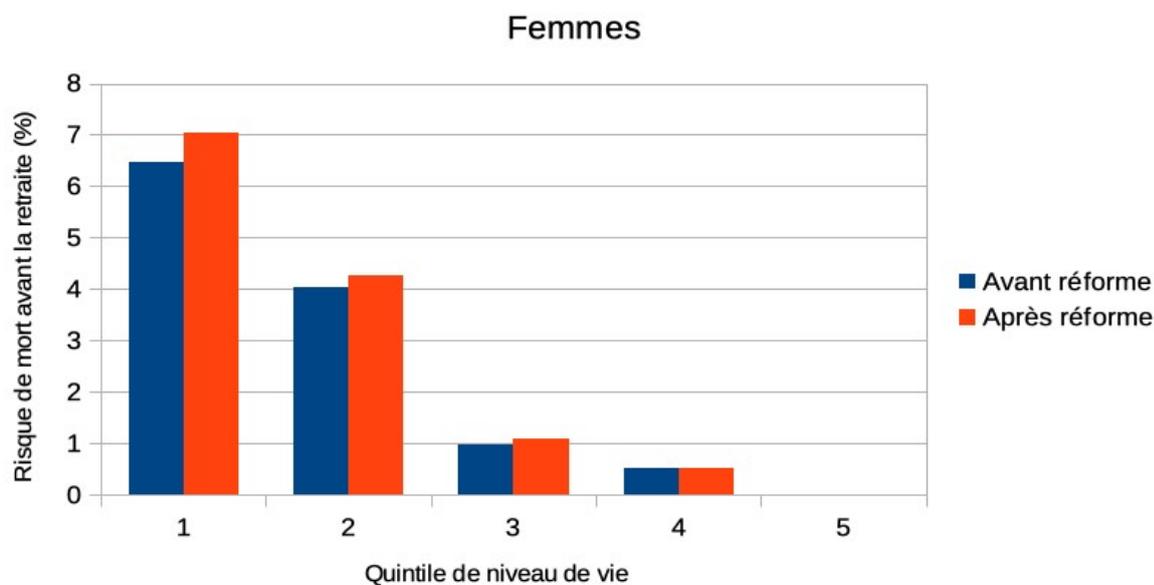
Figure 2. Risque de mort avant la retraite chez les individus de 43 à 58 ans, par quintile de niveau de vie et par genre, à législation actuelle et sous la réforme prévue.



⁴Ce chiffre est sensiblement plus faible que celui de 9% obtenu par Patrick Aubert, dans un billet de blog récent (P. Aubert, « Durée de retraite / durée de carrière : où en est-on ? », 4 septembre 2022 -

<https://patrickaubert.netlify.app/post/2022-09-04-duree-retraite-carriere/>), à partir des données de la DREES et de l'INSEE. Cela s'explique probablement, en partie au moins, par un point de départ différent : 20 ans pour P. Aubert, entre 43 et 58 ans pour nous.

⁵Approximation obtenue en appliquant la proportion de 1,4% au flux annuel de nouveaux retraités, de 650 000 personnes par an environ selon la note de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, « Nouveaux retraités par année de départ à la retraite », avril 2022 - <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/nouveaux-retraites-par-annee-de-depart-a-la-retraite.html>.



2. Le risque de retraite courte

Si la probabilité de décès avant la retraite n'est pas négligeable (particulièrement pour les hommes des catégories populaires), le phénomène demeure relativement rare. Cependant, il peut être utile de compléter ce tableau en étudiant les retraites courtes, phénomène nettement plus fréquent. Si la durée moyenne en retraite est de l'ordre de 20 ans, elle varie fortement en fonction des caractéristiques sociales et démographiques. Ainsi, selon nos données, le risque moyen de retraite courte (10 ans ou moins, y compris mort avant la retraite) sous la législation actuelle est de l'ordre de 17%.

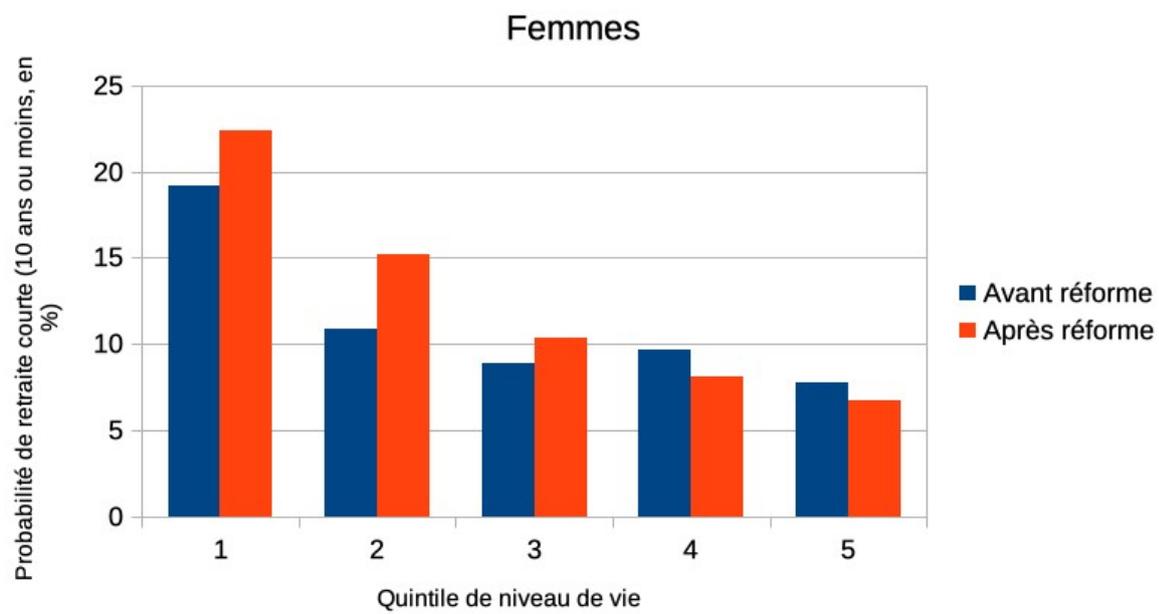
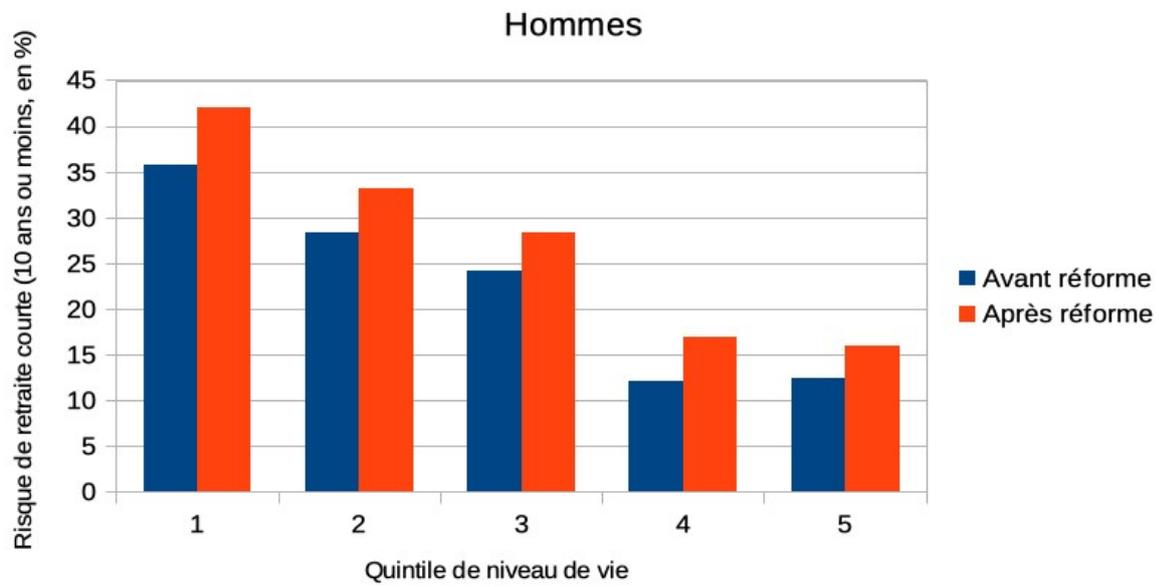
Une fois de plus, ce risque est très inégalement réparti entre les individus, et est particulièrement élevé pour les hommes de classes populaires. En effet, avant même la réforme, la probabilité d'avoir une retraite courte est de 36% pour les hommes du premier quintile et de 27% pour les hommes du second quintile. Le risque de retraite courte est également important chez les femmes des deux premiers quintiles (19% pour le Q1 et 11% pour le Q2).

La réforme augmenterait significativement ce risque. Il passerait de 17 à 21% en moyenne, de 36 à 42% pour le quintile masculin le plus modeste, de 19 et 11% à 22 et 15% pour les deux quintiles féminins les plus modestes⁶.

De même, la probabilité de retraite très courte (5 ans ou moins) dépend fortement du genre et du niveau de vie : pour les 40% d'hommes les plus pauvres, elle est de 20% environ et atteindrait 25% environ sous la réforme. Nous renvoyons le lecteur à l'Annexe en ligne pour des données plus complètes sur ce point.

⁶La légère baisse du risque après réforme pour les femmes des quintiles supérieurs, indiquée par les chiffres qui nous ont été communiqués, nous paraît impossible compte tenu des paramètres de la simulation. Nous espérons clarifier ce point prochainement.

Figure 3 : Risque de retraite courte (10 ans ou moins, y compris mort avant la retraite) chez les individus de 43 à 58 ans, par quintile de niveau de vie, à législation actuelle et sous la réforme prévue.

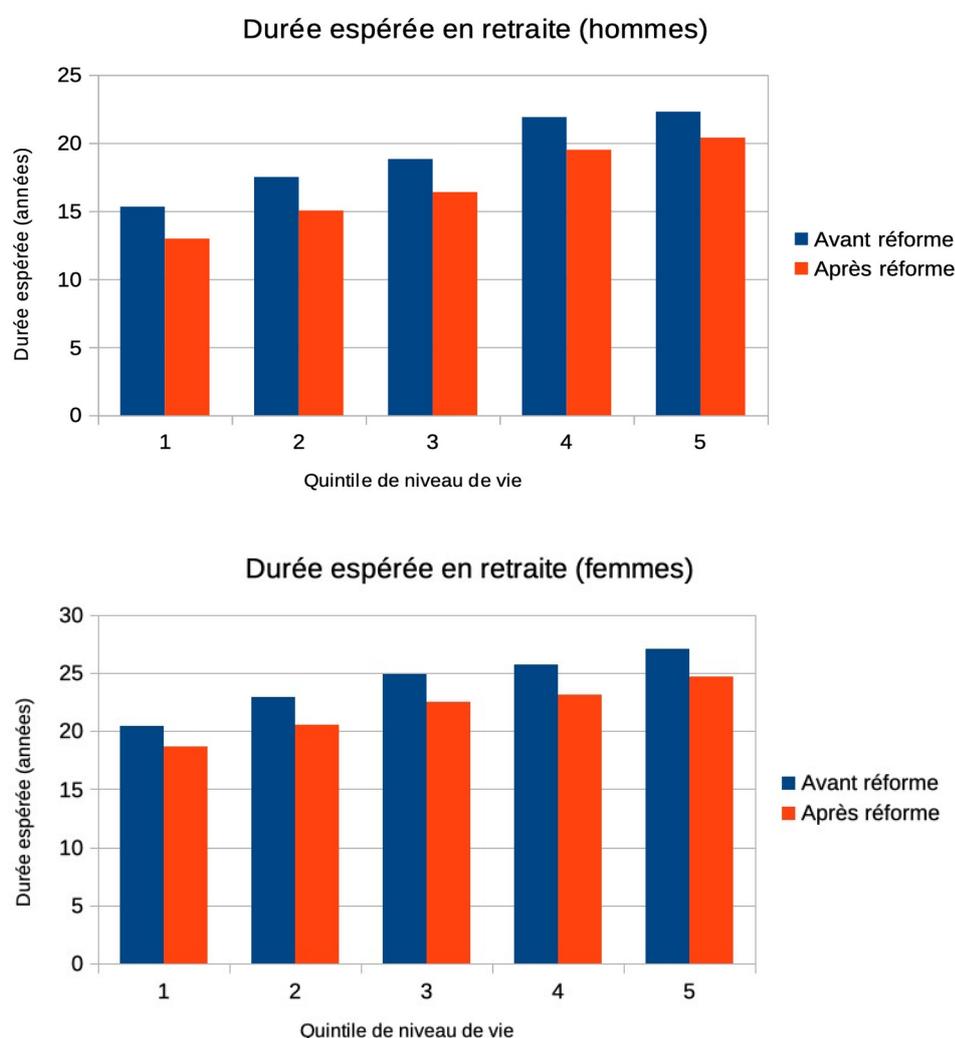


3. La durée espérée en retraite

On peut enfin compléter ce tableau en se penchant sur la durée espérée en retraite, c'est-à-dire la moyenne au sein d'un groupe de genre et de niveau de vie. La durée espérée dans l'ensemble de la population est d'une vingtaine d'années⁷, mais avec un fort gradient social (figure 4) : les individus les plus pauvres passent en moyenne 7 ans de moins en retraite que les individus les plus aisés, chez les hommes comme chez les femmes.

Avec la réforme, la durée espérée baisserait en moyenne de deux ans et quatre mois environ. Cette baisse est à peu près la même pour les différents groupes considérés ici, mais nous avons vu que tout le monde ne part pas du même point. De ce fait, chez les hommes, la proportion de durée espérée de retraite perdue avec la réforme a un net gradient selon le niveau de vie, atteignant 15% pour les hommes les plus modestes, contre 9% pour les hommes les plus aisés⁸.

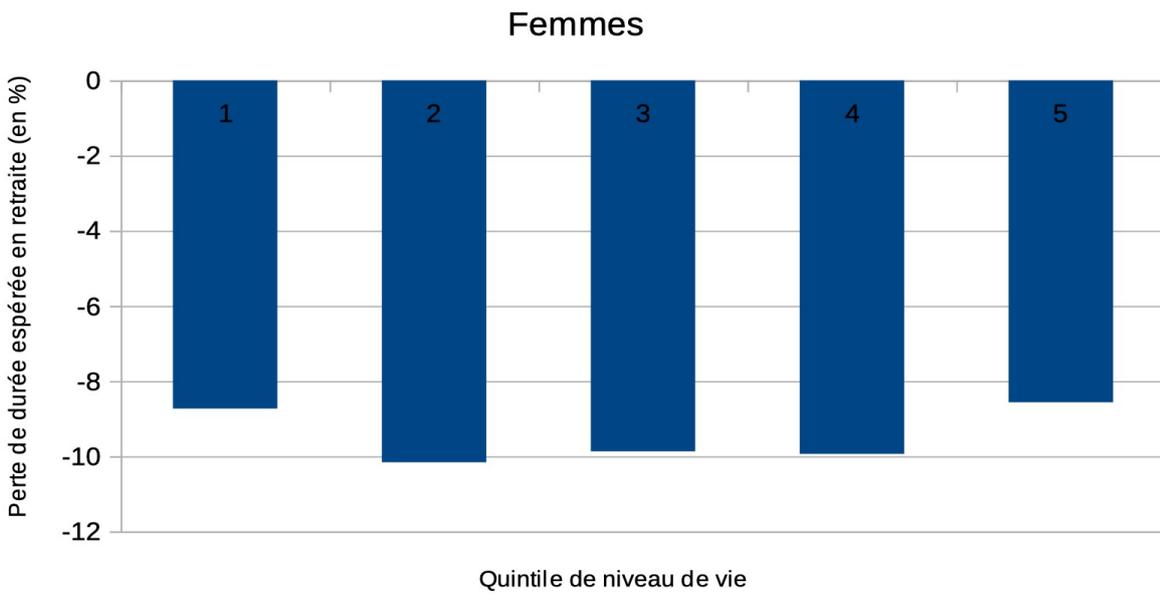
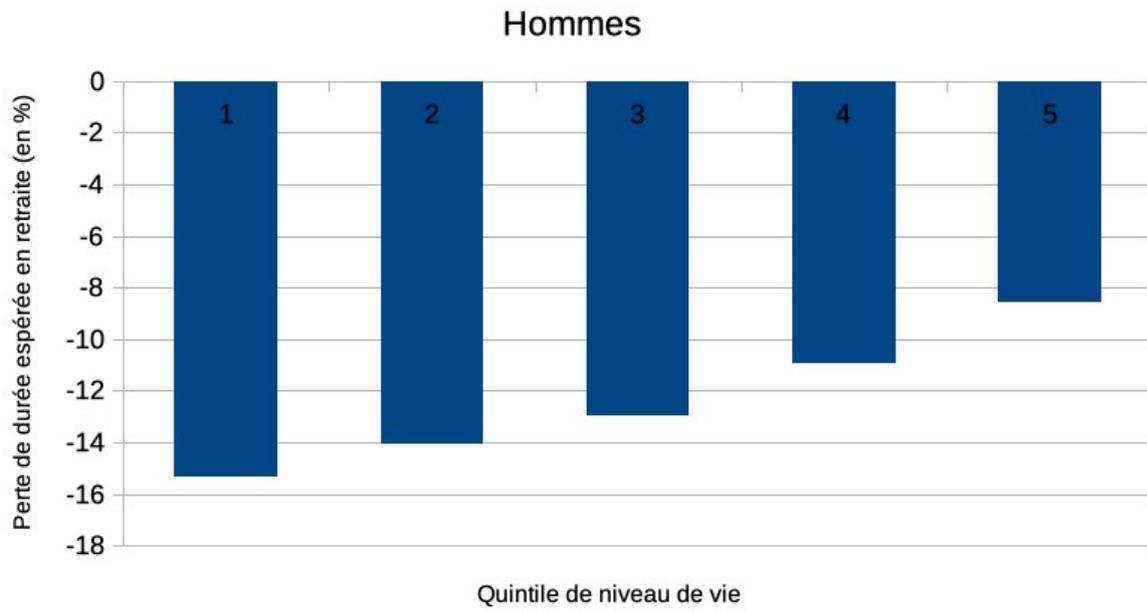
Figure 4. Durée espérée en retraite chez les individus de 43 à 58 ans, par quintile de niveau de vie, à législation actuelle et sous la réforme prévue.



⁷Patrick Aubert, dans le billet déjà cité, à partir des données de la DREES, trouve lui aussi le chiffre de 21,8 ans en 2019. Il note que le rapport de la DREES, *Les retraités et les retraites*, édition 2022, chap. 15 - « L'âge moyen de départ à la retraite et son évolution », p. 138 (https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/15-L-%C3%A2ge_moyen_de_d%C3%A9part_%C3%A0_la_retraite_et_son_%C3%A9volution.pdf#page=7), donne une estimation plus élevée de 24,8 ans, ce qui s'explique notamment par l'anticipation de gains d'espérance de vie, ce qui n'est le cas ni de l'estimation de Patrick Aubert ni de la nôtre.

⁸Le gradient n'existe pas chez les femmes car selon nos simulations, le report du départ à la retraite chez les femmes les plus modestes serait inférieur à la moyenne.

Figure 5. Perte relative de durée espérée en retraite.



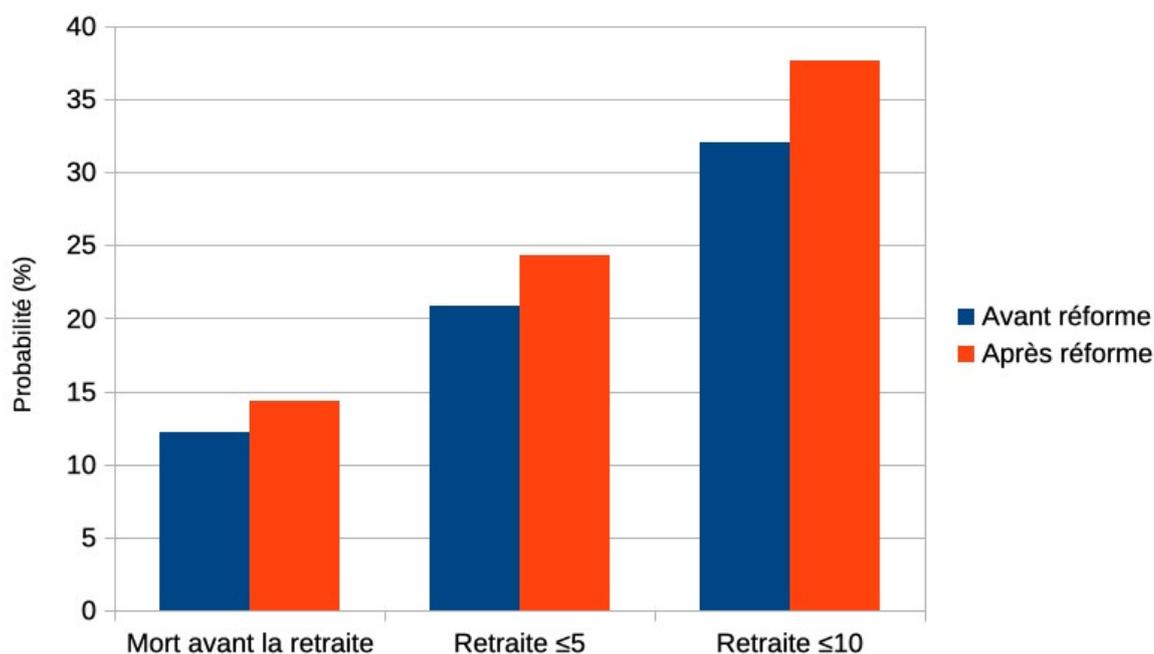
Conclusion

Je renvoie tout d'abord encore une fois à l'encadré méthodologique au début de cette note, qui indique les limites de ce travail et esquisse par la même les perspectives pour le préciser : en particulier, la prise en compte des progrès d'espérance de vie depuis la période 2010-2015, et vérifier, par souci de robustesse, la sensibilité de nos résultats aux hypothèses sur l'âge de départ en retraite avant et après réforme. Il serait également intéressant, si c'était possible, de compléter nos résultats sur la durée de la retraite par des données sur la durée de la retraite sans incapacité.

Des faits stylisés se dégagent notamment de notre étude, susceptibles d'éclairer le débat public. Le risque de mort avant la retraite, pour les individus en fin de carrière, est faible (de l'ordre de 5%) mais réel. Il est déjà plus important pour les retraites très courtes de 5 ans ou moins (de l'ordre de 10%), et pour les retraites courtes de 10 ans ou moins (presque 20%). Tous ces risques augmenteraient significativement avec la réforme.

Nos résultats les plus frappants portent néanmoins sur la distribution inégale de ce risque. En particulier, tous les chiffres moyens que nous venons de citer doivent être à peu près doublés pour s'appliquer à un individu parmi les 40% d'hommes les plus modestes (figure 6). Il a une chance sur dix de mourir avant la retraite, une chance sur cinq d'avoir une retraite très courte (cinq ans ou moins) et une chance sur trois d'avoir une retraite courte (dix ans ou moins). Sa durée espérée en retraite est de 16 ans et demi. La réforme la réduirait à 14 ans, soit une baisse de 15%, et elle augmenterait également de plusieurs points tous les risques mentionnés précédemment.

Figure 6. Risque de retraite nulle, très courte ou courte pour les hommes de 43 à 58 ans des deux premiers quintiles, avant et après réforme.



Ces individus seront donc les premières victimes d'un décalage de l'âge légal de la retraite, même en tenant compte d'un âge de départ à 62 ans pour les personnes ayant droit à une retraite anticipée : ils y perdraient parfois la possibilité d'atteindre l'âge du départ en retraite et, plus souvent, les "meilleures années" d'une retraite déjà bien plus courte que la moyenne.